Mairie de Bouzigues
mairie.bouzigues@wanadoo.fr
Animation Bouzigues

Le Petit Echo BOUZIGAUD

N°192

MAI 2013

Droit de réponse

Dans l'édito du petit écho du mois de Mars 2013, j'avais évoqué les recours devant le Tribunal Administratif qui étaient déposés à l'encontre de la Commune de Bouzigues en évoquant, entre autre, l'association « Les Amis de Bouzigues ».

L'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse permet à l'association « Les Amis de Bouzigues » un droit de réponse. Celui-ci doit être inséré à la même place que l'édito, écrit avec les mêmes caractères, il peut atteindre 50 lignes et ne doit pas être amendé.

Afin de respecter la loi, vous trouverez ci-dessous le texte fourni par l'association.

Bien évidemment, les propos écrits n'engagent que leur auteur.

Eliane ROSAY, Maire de Bouzigues

Dans le Petit Echo Bouzigaud du mois de mars 2013, Madame le Maire aborde dans son édito « Je voulais vous dire » un des sujets qui préoccupe les Bouzigauds et notre association : la création d'un lotissement du Moulin de 20 villas.

Nous rappelons que sur trois éditions précédentes du « Le Petit Echo de Bouzigues », Madame le Maire cherche à justifier l'acceptation du Projet des 31 villas déclarant que ***« toutes les conditions étaient réunies pour l'acceptation de ce permis de construire ».***

Dans le numéro du mois de novembre 2011, il était écrit, concernant le projet de construction des 31 villas sur le Domaine du Moulin :

« L'étude de ce dossier a été suffisamment approfondie et l'accord a parfaitement été réfléchi et non pas pris à la légère comme le soulignent « les Amis de Bouzigues »…

Or, le 24 octobre 2011, l'Agence d'Urbanisme de Mèze demandait de publier un Arrêté Municipal d'annulation du Permis de construire.

Le permis de construire des 20 villas a été accordé le 4 octobre 2012 par Madame le Maire. Un recours justifié auprès du Tribunal administratif de Montpellier a été rendu nécessaire.

Après intervention de l'Association des amis de Bouzigues auprès du Préfet de l'Hérault, celui-ci par courrier en date du 6 décembre 2012 demande à Madame le Maire de revoir le Permis de Construire sur la partie des eaux pluviales pour éviter l'écoulement des eaux dans l'étang.

Nous venons d'apprendre qu'un permis de construire modifié a été accordé le 7 mars 2013 en reprenant un certain nombre de points qui faisaient l'objet de notre recours.

Force est de constater que la mairie a accordé un permis initial au mépris des règlements en vigueur.

Il est établi contrairement à ce qui a été suggéré dans l'édito de mars 2013 que l'association « Les Amis de Bouzigues » n'a donc pas agi dans une optique polémique, mais dans l'intérêt général et le souci des règles de droit protectrices de tous les citoyens.

C'est pour ces raisons et du fait que les objections de bon sens n'ont pas voulu être entendues amiablement qu'une phase contentieuse a du être mise en œuvre, comme le droit en est réservé à tout citoyen et contribuable.

Le choix de l'avocat, là encore ne relève pas d'une stratégie machiavélique, mais a été dicté par la recherche d'un spécialiste en droit administratif, lequel a mis en évidence plusieurs infractions graves du Code de l'urbanisme, au PLU.

C'est de montrer puisqu'une fois après le recours justifié devant le Tribunal Administratif, le pétitionnaire (NGP5 le promoteur) a déposé une modification pour tenter de régulariser les illégalités relevées par l'association.

Malgré certains aménagements, il reste encore des points litigieux qui devront être réglés.

L'Association n'est pas opposée à tout projet à condition qu'il respecte le droit et l'intérêt des Bouzigauds, et à ce titre la dite association devrait être remerciée pour avoir évité de futurs désagréments au lieu d'être publiquement vilipendée dans un édito qui ne dit pas tout.

Association « Les Amis de Bouzigues »

BLOC NOTES

8 Mai :

- **Cérémonie Commémorative** (à 15h au Monument aux Morts).

15 Mai :

- **Réunion de prévention avec la gendarmerie** (à 18h, à l'Espace Fringadelle)

18 Mai :

- **Nuit des Musées.**

Du 18 au 20 Mai :

- **Tournoi de Foot.**

20 Mai :

- **Brocante de Pentecôte.**

25 Mai :

- **Fête du Nautisme**

31 Mai :

- **Fête des Plaisanciers**

1er Juin :

- **Opération Port Propre**

2 Juin :

- **Salon de Printemps de la CAB**

... et la vie continue à Bouzigues

Je voulais vous dire...

Les Finances de notre commune

En 2012, les finances de notre commune ont été excédentaires :

- + 520 000€ sur le budget général de la Mairie
- + 4 700€ sur le budget du CCAS
- + 96 792€ sur le budget du port.

Les travaux réalisés sur le village depuis ces dernières années, se font en autofinancement. Aucun emprunt n'a été souscrit depuis le début de ce mandat.

En 2012, nous avons investi :

- 472 351,25€ sur le village
- 27 682,32€ sur le port

En 2012, nos emprunts ont été remboursés à hauteur de :

- 285 633,20 € sur le budget général
- 14 157€ sur le port.

Pour 2013, nos priorités pour le village sont :

- Ne pas augmenter les taux des taxes locales. La maîtrise de nos budgets nous le permet .
- La poursuite de nos investissements,
- La pérennisation de certains emplois précaires et le renforcement des équipes quand cela s'avère nécessaire.

La sécurité et la tranquillité :

Deux arrêtés ont été pris pour réglementer :

- L'afflux des camping-cars sur l'avenue Louis Tudesq : leur stationnement est désormais interdit sur le front d'étang du 15 avril au 15 octobre. Durant cette période, ces véhicules seront orientés vers le stade où des bouches d'évacuation des eaux noires ont été installées par nos soins, l'an dernier.
- La mise à l'eau située sur l'avenue Louis Tudesq : Elle sera fermée au public afin d'éviter le charroi et l'encombrement de voitures et de remorques sur le bord de l'étang. Seuls les usagers du port, l'école de voile et les entreprises nautiques de la commune seront autorisés à l'utiliser. Une clé leur sera attribuée

Dernières réalisations :

- Les feux d'entrées et de sorties du port sont installés et...ils fonctionnent.
- Le deuxième rond point se termine avec sa piste cyclable qui longera notre village et adoucira la vision de premier plan que nous avions de la route départementale.

Je rappelle que la Mairie prendra financièrement à sa charge l'électrification de ce rond-point ainsi que la partie haute de l'avenue Alfred Bouat (40 000€)

- Le parking s'achève aussi à l'entrée Ouest. Les oliviers seront conservés pour agrémenter le site.
- La nouvelle signalétique tant attendue par les commerçants va se mettre en place prochainement.
- Le port de Bouzigues a reçu le Pavillon Bleu 2013.

Le SCOT du Bassin de Thau :

Le SCOT a été voté lors du Comité du Syndicat Mixte du Bassin de Thau, le 8 février 2013 par les Maires et Délégués Communautaires. Il a été confirmé par délibération de notre Conseil Municipal le 15 avril 2013 par 8 voix Pour, 6 Contre et 1 abstention.

- Qu'est-ce-que le SCOT ?

C'est d'abord un travail de 8 ans du Syndicat Mixte qui a été créé pour mettre en place le SCOT, entouré des élus du Bassin de Thau et des organismes paritaires notamment la pêche et la conchyliculture.

Le SCOT est un outil de préservation du territoire contre les excès d'urbanisation, de démographie et qui doit garantir la préservation des activités traditionnelles.

A l'intérieur de ce SCOT est inséré le volet maritime qui se substitue au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui devait, en son temps, garantir la protection des bandes côtières.

- Qu'est ce que cela change pour le village ?

1/ cela va régler l'accroissement de notre population dans les 20 ans à venir. La croissance de la population de Bouzigues, Loupian et Montbazin sera de 1,5% par an, soit 250 à 300 personnes de plus sur les dix ans. Donc, peu de changement en ce qui nous concerne car c'est le taux de croissance que nous avons connu durant les 20 ans qui viennent de s'écouler.

2/ les règles d'urbanisme changent. Il faudra construire sans s'étaler, avec une densité plus forte et éviter les coupures d'urbanisation c'est-à-dire construire en continuité avec le village.

3/Le SCOT permettra aux communes et donc à la nôtre de pouvoir transformer notre vieux Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est une obligation qui devra répondre aux consignes du SCOT tout en libérant la constructibilité de certaines zones.

Travailler sur notre futur PLU est capital pour mon équipe et moi-même. Cela permettra de définir la future constructibilité du village avec les règles qui s'imposeront désormais à chaque commune et donc aussi à la nôtre.

Cela me convient.

Votre Maire
Eliane ROSAY

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

À ce jour aucun article des élus de l'opposition ne nous a été transmis

CONSEIL MUNICIPAL

RELEVE DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions est un résumé du procès verbal du Conseil Municipal. La version intégrale du procès verbal est affichée à l'extérieur de la Mairie et disponible sur le site www.bouzigues.fr, rubrique Vie municipale/Conseil municipal/ compte rendu des Conseils Municipaux.

*****

Présents : Danielle ARCHIMBEAU, Jean-Claude ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Boris BAQUÉ, Marc BLANQUET, Sylvain BLANQUET, Patricia BRUNEL, Jean-Christophe CABROL, Joël COUDERC, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT.

Absents excusés : Magali DESPLATS, Jean-Marie RICARD.

Procurations : Magali DESPLATS à Patricia BRUNEL, Jean-Marie RICARD à Boris BAQUE.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie VALAT, élue à l'unanimité.

******

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 12 février 2013 :

Rapporteur : Mme le Maire.

Vote : 8 Pour—7 Contre

M. Jean-Christophe Cabrol demande que tous les points portés à l'ordre du jour soient votés à bulletin secret.

1– Approbation des Comptes Administratifs 2012 (détail sur le site internet)

Mme le Maire demande à M. PAQUERIAUD de prendre la présidence de la séance. Il donne la parole à Mme le Maire qui présente les trois comptes administratifs 2012 (Mairie, Port, CCAS).

Mme le Maire quitte la salle avant le vote des Comptes Administratifs. Elle ne prend pas part au vote.

Vote :	Compte Administratif Mairie 2012	7 Pour—7 Contre
	Compte Administratif Port 2012	7 Pour—7 Contre
	Compte Administratif CCAS 2012	7 Pour– 7 Contre

A l'issue des votes, Mme le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence.

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que « le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ».

2– Approbation des compte de gestion 2012 : Mairie-CCAS-Port:

Rapporteur : Mme le Maire : Elle rappelle que le compte de gestion établi par le comptable de la commune doit être transmis au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice afin que le vote du conseil puisse intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Avant d'être soumis aux conseils municipaux, les comptes sont vérifiés et certifiés exacts par le comptable supérieur compétent. Le Conseil Municipal ne peut pas modifier les chiffres du compte de gestion. Mme le Maire donne lecture des résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice 2012 des comptes de gestions concernant les trois structures.

Elle rajoute qu'aucun emprunt n'a été contracté sur 2012 et précise que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2012, déclare que les comptes de gestions des budgets

Mairie, CCAS et Port dressés pour l'année 2012 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3– Affectation des résultats aux budgets 2013 :

Rapporteur : Mme le Maire : au vu de l'arrêté des comptes 2012 des trois comptes administratifs, elle propose les affectations suivantes :

Résultats 2012 Commune : + 520 042,40€	**460 042,40 €** reportés au Budget Primitif 2013, à l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.	**60 000,00 €** reportés au Budget Primitif 2013, à l'article 002 : résultat de fonctionnement reporté.
Résultats 2012 CCAS : + 4 197,58€	**4 197,58 €** reportés au Budget Primitif 2013, à l'article 002 : résultat de fonctionnement reporté.	
Résultats 2012 Port : + 96 792,69€	**96 792,69 €** reportés au Budget primitif 2013, à l'article 002 : résultat de fonctionnement reporté.	

Vote : 8 Pour 5 Contre 2 Abstentions

4– Vote des taux d'imposition locale 2013 :

Rapporteur : Mme le Maire : Compte tenu de la conjoncture économique et de la maîtrise des budgets communaux, les taux d'imposition locale ne sont pas augmentés pour l'exercice 2013.

Taxe d'habitation	Taxe de foncier bâti	Taxe de foncier non bâti
21,74%	27,81%	119,55%

Vote : 8 Pour 7 Abstentions

5– Vote des Budgets 2013 : Mairie—CCAS—Port : (détail sur le site www.bouzigues.fr)

Rapporteur : Mme le Maire. Elle présente successivement les budgets primitifs 2013. Les montants des dépenses et des recettes sont détaillés par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement. Les budgets sont votés par chapitre.

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes
Budget Mairie 2013	2 001 591,75	2 001 591,75
Budget CCAS 2013	218 599,93	218 599,93
Budget Port 2013	222 486,26	222 486,26

Investissement :	Dépenses	Recettes
Budget Mairie 2013	1 141 400, 60	1 141 400,60
Budget CCAS 2013	144 541,21	144 541,21
Budget Port 2013	352 581,99	352 581,99

Vote : Budget Primitif Mairie 8 Pour 5 Contre 2 Abstentions

Budget Primitif CCAS 8 Pour 5 Contre 2 Abstentions

Budget Primitif Port 8 Pour 5 Contre 2 Abstentions

6– Budget CCAS : Subventions 2013 votées aux associations :

Rapporteur : Mme le Maire: Il convient de voter les subventions attribuées aux associations. Le budget primitif 2013 prévoit un crédit de 45 061€ pour les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Les associations concernées sont :

- Association Crèche des Bouzi-Loupiots : 44 461,00€
- Association Club des Aînés : 400,00€
- Association Resto du Cœur : 200,00€

Vote : Pour, à l'unanimité.

7– Aménagement de l'Avenue Louis Tudesq : Demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional Languedoc Roussillon :

Rapporteur : M. Olivier ARCHIMBEAU : La commune envisage la réalisation de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite sur l'Avenue Louis Tudesq. Le sol sera également refait en stabilisé et la haie entre la route et la promenade sera totalement refaite. Le montant des travaux est estimé à 174 405€ HT. Il convient de solliciter les collectivités suivantes afin d'obtenir des subventions : Le Conseil Général de l'Hérault (mission Tourisme et Handicap et Programme des cités maritimes), la Région Languedoc Roussillon.

Vote : Pour à l'unanimité

8– Convention de partenariat avec le SMBT pour la mise en oeuvre du programme Vert Demain :

Rapporteur : M. Sylvain BLANQUET : Dans le cadre du programme d'actions « Natura 2000 de Thau », le Syndicat Mixte du Bassin de Thau a lancé le programme « Vert Demain » visant à réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2018 et à réduire la consommation d'eau pour préserver la ressource. La convention a une durée d'un an et le SMBT prend les frais de réalisation de l'étude à sa charge. Ce programme s'inscrit également dans le plan d'actions de l'Agenda 21 local.

Vote : Pour à l'unanimité.

9– Acquisition de la parcelle section AH n° 337 :

Rapporteur : M. Olivier ARCHIMBEAU : Afin de procéder à la régularisation d'alignement de voirie publique de la rue Mas du Général, la commune a décidé de se porter acquéreur de la parcelle AH n° 337, d'une superficie de 118m² pour un montant de 4130€ (soit 35€/m²). La législation supprime la gratuité des acquisitions dans le cas de terrains devenus constructibles.

Vote : 8 Pour 7 Contre

10– Avis concernant le SCOT du Bassin de Thau :

Rapporteur : Mme le Maire : Le projet du SCOT du Bassin de Thau a été arrêté par le Comité Syndical du SMBT, le 5 février dernier. La commune doit émettre un avis concernant le SCOT dans les limites des compétences de la commune.

Vote : 8 Pour 6 Contre 1 Abstention

11– Renouvellement de la composition des Conseils Communautaires dans la perspective des prochaines élections municipales :

Rapporteur : Mme le Maire : Les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent adapter la composition de leur organe délibérant aux dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales (Art 8 de la loi du 16/12/2010). La répartition des sièges devra prendre en compte la population municipale de chaque commune. Les élus communautaires ont étudié une proposition prévoyant 33 sièges. La répartition a été établie après concertation et votée en conseil communautaire du 21/3/2013.

Communes	Nombre de sièges
Mèze	13
Poussan	7
Villeveyrac	4
Montbazin	3
Loupian	3
Bouzigues	3

Vote : 13 Pour 2 Abstentions

12– Cimetière : création d'un espace cinéraire et fixation de tarif :

Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD : Le site cinéraire du cimetière comprend un columbarium (entièrement occupé) et un jardin du souvenir où il est possible de disperser les cendres des défunts. Un deuxième columbarium de 12 emplacements est en construction. Il est envisagé la création d'espaces concédés pour l'inhumation des urnes. La détention fera l'objet d'un titre de concession d'une durée de 30 ans. Le tarif envisagé est de 200€/m².

Vote : Pour à l'unanimité.

13 et 14– Créations d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème Classe à temps complet et d'un emploi d'ATSEM principal 1ere Classe et modification du tableau des effectifs:

Rapporteur : Mme le Maire : Afin de permettre l'intégration d'un agent des services techniques après un contrat aidé, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2ème Classe à temps complet. Ensuite, il convient de créer l'emploi d'ATSEM principal de 1ère classe pour permettre l'accession à ce grade d'une agent salariée de la commune depuis plus de trente ans.

Vote délib. n°13 : Pour à l'unanimité.

Vote délib. n° 14 : 13 Pour et 2 Abstentions (M. Olivier ARCHIMBEAU ne prend pas part au vote)

15– Création d'un terrain de jeux multi-activités (City Stade) et demandes de subventions:

Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD : La commune souhaite réaliser un city stade à proximité du jardin d'enfants. Le montant des travaux est estimé à 120 000,00€ HT. Il convient de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional, de la CAF, de M. Le Député de la 4ème circonscription, M. le Sénateur, M. le Conseiller Général.

Vote : Pour à l'unanimité.

16– Adhésion au groupement de commandes de la CCNBT pour la réalisation d'un diagnostic pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public :

Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD : Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la procédure de consultation lancée par le groupement de commandes pour le marché d'accessibilité des bâtiments recevant du public. A compter du 01/01/2015, les bâtiments communaux devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vote : Pour à l'unanimité

17– Installation d'un système de vidéosurveillance et demande de subvention :

Rapporteur : M. Olivier ARCHIMBEAU : Des dégradations sont régulièrement constatées dans les ports et sur les véhicules stationnés sur l'Avenue L. Tudesq. La gendarmerie a sollicité la commune afin de mettre en place une vidéosurveillance. Une première tranche de travaux concernera le port et une partie de l'Avenue L. Tudesq. Ensuite, le projet sera étendu aux entrées du village et aux bâtiments communaux. Le montant des travaux est estimé à 97 378,00€ HT. Une subvention sera demandée auprès de M. le Préfet.

Vote : Pour à l'unanimité.

18– Programme de réfection de voirie 2013 : Demande de Subvention au Conseil Général :

Rapporteur : M. Olivier ARCHIMBEAU : La commune souhaite engager un programme de travaux de réfection de voirie comprenant les rues du 20/08/1944, la rue du Port, Impasse du Belvédère et la section de l'Av. Louis Tudesq au droit du quai de port de plaisance. Estimation de l'avant projet : 315 365,00€ HT. Le chantier se fera en plusieurs tranches. Il convient de solliciter le Conseil Général.

Vote : Pour à l'unanimité.

19– Régie du Port : création de tarifs :

Rapporteur : M. Michel PAQUERIAUD : pour des raison de sécurité et de difficulté de stationnement sur l'Avenue Louis Tudesq, la commune a décidé de règlementer l'accès à la mise à l'eau. Un arrêté du Maire définit les conditions d'accès. Seuls l'école de voile, les activités nautiques installées sur l'avenue L. Tudesq et les usagers du port auront accès à la mise à l'eau après remise d'une clé. Il convient de fixer les tarifs suivants :

- caution pour une clé à usage permanent : 50€ HT
- Facturation de la clé en cas de non restitution : 100€ HT

Vote : Pour à l'unanimité.

20– Signalétique commerciale : création de tarif:

Rapporteur : M. Jean-Christophe PEZERAT : La nouvelle signalétique municipale et commerciale est en cours de réalisation. 24 panneaux seront implantés sur le territoire ainsi que 4 bateaux en acier. La signalétique est réalisée par des entreprises locales et par les services techniques.. Il convient de fixer un tarif pour permettre à la commune de facturer les panneaux aux commerçants. Le forfait d'insertion commerciale est fixé à 50€ l'unité. Les recettes seront versées au budget général de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité.

21– Rue du 20 Août 1944 : programme de travaux d'électricité, d'éclairage public et télécommunications et demandes de subventions:

Rapporteur : M. Olivier ARCHIMBEAU : la commune souhaite réaliser des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans la rue du 20/08/1944. L'estimation des dépenses TTC de l'opération s'élève à 147 392,89€ . Le financement de l'opération peut-être envisagé comme suit :

- Subvention du Département (travaux électricité): 38 491,97€
- Subvention Hérault Energies (éclairage public): 15 000,00€
- Subvention du Département (travaux télécommunications): 6 100,00€
- Dépense prévisionnelle de la commune : 93 704,67€

Vote : Pour à l'unanimité

SECURITE

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Dans le cadre de la prévention contre les vols, cambriolages, escroqueries diverses et toutes atteintes à la personne ou à la propriété, la gendarmerie de Mèze vous convie à **une réunion d'information, le 15 Mai 2013 de 18h à 20h, à l'Espace Fringadelle,** pour un rappel des principes de prévention et des mesures à prendre par les victimes.

Gendarmerie de Mèze : 17 (24h/24h et 7j/7) ou 04.67.43.80.11

Gendarmerie nationale

SORTIES & RENDEZ-VOUS

CLUB DES AÎNES : SOLIDARITÉ ET CONVIVIALITÉ

Si vous habitez Bouzigues depuis peu ou depuis toujours, que vous avez 55 ans ou plus et que vous avez envie de passer de bons moments entre amis et faire de nouvelles connaissances, le Club des Aînés est fait pour vous !

Tout au long de l'année, l'équipe de bénévoles qui entoure le Président organise de nombreuses activités, manifestations et sorties qui permettent à tous de trouver sa place.

Cette anné, des nouveautés sont prévues : Thé spectacle, projections d'opéra, d'opérette et de récital de chanteur à texte sont programmés tous les 1er jeudis du mois. (la projection du mois de mai est annulée en raison des ponts des 1er et 8 mai). Les lotos ont lieu tous les 3è jeudis du mois et le traditionnel repas dansant de la St Pierre est prévu pour le 29 juin à partir de midi à l'espace Fringadelle.

Le Club des Aînés offre des activités diverses et variées qui renforcent les liens entre tous ses membres.

Pour toutes informations ou adhésion, vous pouvez contacter le 06.17.46.39.97.

Vous serez les bienvenus !

C'EST LA NUIT DES MUSÉES...

Le Samedi 18 mai, le Musée de l'Etang de Thau ouvre ses portes pour La Nuit européenne des Musées.

Cette année, les organisateurs (les amis du Musée, le Yacht Club, les Voiles Latines, la CCNBT et le Musée de l'Etang de Thau) ont choisi de présenter « *les inventeurs de l'étang...* » comme thème principal de la soirée.

Le programme débutera à partir de 15h, sur la plage de la Pyramide avec une initiation à la navigation : planche à voile, optimists, catamarans... et des défis à la rame seront proposés par le yacht club et les voiles latines.

A partir de 18h30, le Musée sera l'hôte de nombreuses animations : jeux, discussions et projections qui permettront au public de prolonger la soirée.

Entrée gratuite pour tous.

Renseignements au Musée
04.67.78.33.57

AU MOIS DE MAI, LE PORT EST EN FÊTE !

Pour la deuxième année consécutive, le port de Bouzigues est récompensé du Pavillon Bleu. Et durant tout le mois, le port aura l'occasion de fêter l'évènement !

Tout d'abord, le 25 Mai avec ***la Fête du Nautisme***, organisée par le Club Nautique et en collaboration avec la SNSM et le Port de Bouzigues: un exercice de sauvetage en mer grandeur nature (avec peut être la présence d'un hélicoptère) aura lieu le matin sur le port. L'après-midi, l'école de voile proposera des animations nautiques à la plage de la Pyramide, derrière le Musée.

Ensuite, le 31 Mai, à partir de 19h, le port accueillera sa première ***Fête des Plaisanciers*** qui rassemblera tous les habitués du port (plaisanciers, pêcheurs, partenaires...) autour d'un repas tiré du sac organisé sur le port.

1ER SALON DE PRINTEMPS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BOUZIGUES

L'association des Commerçants et Artisans de Bouzigues organise le dimanche 2 juin, de 9h30 à 18h sur la promenade des Beauces son ***1er Salon de Printemps.***

Vous pourrez aller à la rencontre des entrepreneurs du village qui présenteront leur savoir faire : Artisans, commerçants, artistes, entreprises, métiers de bouche...

Côté animation, un défilé de mode présentera les nouvelles tendances de la collection printemps/été.

Les entrepreneurs qui souhaitent participer à ce salon peuvent contacter l'association au 06.10.97.57.41

Date limite d'inscription :

le 20 Mai 2013